

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE VISANT À CONSTITUER UNE SOCIÉTÉ DE LA
COURONNE

L'hon. André Ouellet (au nom du premier ministre) propose: Que le bill C-42, Loi constituant la Société canadienne des postes, abrogeant la Loi sur les postes et d'autres lois connexes et modifiant d'autres lois, soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Mme le Président: Comme il est maintenant 1 heure de l'après-midi, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Ouellet: Monsieur le président, lorsque le premier ministre du Canada (M. Trudeau) m'a nommé pour la seconde fois ministre des Postes le 3 mars dernier, il m'a fixé pour objectif l'assainissement des relations de travail et la transformation de ce ministère en une société de la Couronne. Il m'est apparu évident que ces objectifs ne pouvaient se réaliser sans de très franches et de très nombreuses discussions avec les représentants des employés.

Au début des années 1970, lorsque les autorités postales entreprirent un vaste programme d'automatisation, il n'y eut pas, à ce moment-là, suffisamment de discussions avec les employés. Il fallait moderniser les opérations postales sans quoi le système risquait d'être paralysé par le volume toujours croissant du courrier. Mais il aurait fallu d'abord consacrer beaucoup plus de temps à faire comprendre cela à tout le monde pour pouvoir réaliser cet objectif avec la pleine et entière collaboration des chefs des syndicats des postes. Cela ne se fit pas, et c'est envers et contre plusieurs de nos employés que l'on investit des sommes importantes dans la construction des grands établissements postaux, dans l'achat d'équipement ultra-spécialisé, dans la création d'un code postal et dans sa promotion. Dix ans plus tard, je dis que ce qui a été fait devait l'être, car on ne peut pas refuser le progrès. Mais j'affirme que le processus de mise en œuvre a été très mal engagé et a provoqué en fait cette décennie de conflits de travail aux Postes. Si l'administration avait mieux expliqué aux employés ce qu'elle voulait faire...

M. Dinsdale: Mea culpa!

Société canadienne des postes—Loi

M. Ouellet: ... si on avait mis les employés dans le coup, si on avait, dès le début, garanti la sécurité d'emploi à tout le monde, les employés auraient compris que la machine n'avait pas pour but de les remplacer, mais plutôt de les aider à mieux faire leur travail, et les chefs syndicaux auraient participé à l'opération plutôt qu'au fait de la combattre. Je ne dis pas cela simplement pour critiquer l'administration postale du début des années 1970, ces gens étaient de bonne foi...

[Traduction]

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir si le ministre est en train de nous parler de la conjoncture constitutionnelle au Canada, de la nécessité de comprendre la constitution, ou des Postes. Dans ses allusions au temps, aux décennies, songe-t-il à cette chose importante qu'est la constitution ou aux Postes, cette question d'importance mineure?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le sujet à l'étude est la création d'une société de la Couronne pour remplacer le ministère des Postes et, à mon avis, le ministre s'en tient au sujet à l'étude.

M. Dinsdale: Il cite des passages de mes discours.

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le président, je disais donc que malheureusement ce qui a été fait au début des années 1970 a été fait un peu sans l'appui et surtout sans la compréhension des employés des Postes. Mais ce que je dis, ce n'est sûrement pas pour critiquer l'administration postale du début des années 1970, parce que je suis certain que les gens étaient de bonne foi et ils l'ont fait pour bien faire. Évidemment c'est toujours plus facile de juger les choses après, comme je suis en train de le faire aujourd'hui. Mais je parle de ceci parce que cette première grande transformation des Postes s'est faite, à mon avis, à une telle vitesse et avec un tel zèle que les employés se sont souvent sentis bousculés et menacés.

Aujourd'hui, en prenant la parole à la Chambre à l'occasion de l'étude du bill C-42, Loi constituant la Société canadienne des postes, je peux affirmer que tous les syndicats des Postes ont été pleinement consultés et que c'est avec leur plein accord que nous procédons à cette importante transformation. Nous avons connu la décennie des conflits, j'espère que nous entreprenons maintenant la décennie de l'harmonie aux Postes. En tout cas, cette deuxième grande transformation ne prendra personne par surprise. Le concept en fait d'une société canadienne des postes découle de plusieurs études. Les premières recommandations dans ce sens ont été faites en 1962 par la Commission Glassco et en 1966 par la Commission Montpetit. En décembre 1978, un projet de loi constituant une société canadienne des postes, le bill C-27, a été présenté à la Chambre des communes, mais il est resté en suspens au *Feuilleton* lorsque le Parlement a été dissous. Ce concept a été réétudié en 1979 et en 1980 par les gouvernements et les ministres des Postes successifs en consultation aussi bien avec les usagers des Postes qu'avec les syndicats intéressés.